


# CONTACTS

Pour obtenir  
le Pass'vacances enfants,  
faire la demande auprès de la Caf  
de la façon suivante :

- Par internet, depuis l'espace allocataire sur le caf.fr
- Par mail à : [vacances-loisirs@caf14.caf.fr](mailto:vacances-loisirs@caf14.caf.fr)
- Par téléphone au  ou au 02 31 30 90 30
- Par courrier à l'adresse suivante :  
**Service Logement habitat  
et aides financières aux familles**  
8, avenue du Six-Juin - CS 20001  
14023 Caen cedex 9
- Auprès des agents Caf dans les différents lieux de permanence  
(liste consultable sur le caf.fr)

Pour obtenir  
de plus amples informations,  
contacter le même service.

## Important

Pour appeler, la famille doit se munir  
de son numéro allocataire

## Caisse d'allocations familiales du Calvados

8, avenue du Six-Juin  
Cs 20001  
14023 Caen cedex 9

 3230 Service gratuit  
+ prix appel

[vacances-loisirs@caf14.caf.fr](mailto:vacances-loisirs@caf14.caf.fr)



[caf.fr](https://www.caf.fr)

Le site officiel des Allocations familiales

Com. Caf14 ASP 002 - 02/25

Les aides au départ  
en vacances pour les enfants



**Pass'vacances  
enfants**  
pour les 5 - 18 ans



2025

La Caf du Calvados peut vous aider à financer en partie les séjours des enfants en colonie ou en mini-camp, avec le Pass'vacances enfants.

Attention ! Il n'y a pas d'envoi systématique aux familles.

Afin de bénéficier de cette aide, il est impératif d'en faire la demande (avant le 31 octobre 2025) auprès du service Logement habitat et aides financières aux familles.

(voir «contacts» au dos du document).

## Quelles sont les conditions pour y ouvrir droit ?

Avoir :

- > Un quotient familial inférieur ou égal à 700 € au mois de janvier 2025.
- > Un enfant à charge au sens de la réglementation des allocations familiales, né entre le 01/01/2007 et le 31/12/2020.
- > Inscrire son enfant à une colonie de vacances, un gîte d'enfants ou un mini-camp agréé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Sdjes).
- > Effectuer le séjour pendant les vacances scolaires, sur une durée minimum de 5 jours et 4 nuits.

## LE PASS'VACANCES ENFANTS 2025

### Comment est versé le Pass'vacances enfant ?

Deux possibilités :

- A l'inscription, l'organisme déduit le montant de l'aide du coût du séjour, vous réglez le solde.
- Ou bien vous réglez la totalité des frais de séjour à l'organisme et la Caf vous reverse le montant de l'aide sur présentation du Pass' complété, de la facture acquittée et d'une copie du récépissé de déclaration de séjour délivrée par la Sdjes.

Le Pass'vacances enfants est cumulable avec les autres dispositifs vacances et loisirs de la Caf (voir sur caf.fr).

### Barème

Le montant de l'aide accordée dépend du quotient familial de janvier 2025 et du coût du séjour.

L'aide est calculée sur la base du coût du séjour et après déduction de la participation des partenaires. Le total des aides ne peut être supérieur au coût du séjour.

### Pour les mini-camps (5 jours-4 nuits)

Quotient familial	Prise en charge	Montant maximum de l'aide
de 0 à 350 €	80 %	170 €
de 351 à 500 €	70 %	155 €
de 501 à 700 €	60 %	140 €
Enfant bénéficiaire de l'Aeeh		
de 0 à 700 €	80 %	180 €

### Pour les colonies et gîtes d'enfants (+ 5 jours)

Quotient familial	Prise en charge	Montant maximum de l'aide
de 0 à 350 €	50 %	350 €
de 351 à 500 €	40 %	300 €
de 501 à 700 €	30 %	250 €
Enfant bénéficiaire de l'Aeeh		
de 0 à 700 €	60 %	460 €

Exemples de calcul du Pass'vacances enfant pour un séjour en colonie avec un quotient familial situé entre 501 € et 700 €.

#### Exemple 1

- Coût du séjour : 363 €
- Taux de participation Caf : 30 %
- Montant maximum de l'aide Caf : 108,90 €
- Aides d'autres partenaires : 0 €
- Montant du Pass'vacances accordé : 108,90 €

#### Exemple 2

- Coût du séjour : 363 €
- Taux de participation Caf : 30 %
- Montant maximum de l'aide Caf : 108,90 €
- Aides d'autres partenaires : 150 €
- Montant du Pass'vacances accordé : 108,90 €

**Le total des aides 258,90 € (108,90 € + 150 €) reste inférieur au coût du séjour.**

#### Exemple 3

- Coût du séjour : 363 €
- Taux de participation Caf : 30 %
- Montant maximum de l'aide Caf : 108,90 €
- Aides d'autres partenaires : 300 €
- Montant du Pass'vacances accordé : 63 € (363 € - 300 €)

**Le total des aides ne peut être supérieur au coût du séjour, c'est pourquoi l'aide Caf est moindre.**